

GUIDE POUR UNE MEILLEURE COOPERATION

ACCOMPAGNANT/ENSEIGNANT EN CLASSE ORDINAIRE

Vous accueillez un élève en situation de handicap dans votre classe accompagné par un AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap).

Afin de vous aider à développer au mieux cette coopération, nous vous proposons quelques documents ressources :



1/ Mémo enseignant

2/ Mémo accompagnant

3/ Grille autonomie et besoins de l'élève/missions de l'AESH

MEMO ENSEIGNANT

A la prise de poste de l'AESH :

- Présenter l'équipe enseignante, les locaux.
- Présenter l'accompagnant à l'élève ou aux élèves accompagnés et aux autres élèves de la classe.
- Echanger avec la famille et prévoir une rencontre avec l'AESH.

Tout au long de l'année :

L'enseignant reste le responsable pédagogique de la classe donc de l'élève accompagné. Il est important de maintenir la relation enseignant/élève

→ Enoncer clairement les relations Accompagnant/ Ecole/Famille :

- La communication doit se faire directement entre l'enseignant et la famille. *Cependant, dans certains cas (notamment les troubles du spectre autistique), un échange direct d'informations sur le quotidien de l'enfant est envisageable comme un complément à la relation enseignant/famille.* En ce qui concerne la communication des résultats et progrès scolaires de l'élève, elle revient à l'enseignant.

- L'AESH est un membre de l'équipe éducative et ne doit donc pas communiquer ses coordonnées personnelles aux parents. Il est également soumis à une obligation de réserve.

→ Formaliser le cadre de l'accompagnement :

- Clarifier les missions de chacun en définissant les tâches de l'AESH à partir des besoins spécifiques de l'élève (utiliser le document rempli par l'enseignant : Grille autonomie et besoins de l'élève/missions de l'AESH).

- Instaurer des moments d'échange : à quel moment (pendant la classe, à la récréation, à la pause méridienne, ...), à quelle fréquence, par quel moyen (oral, cahier de liaison, grilles d'observations, ..) dans quel but (réajustement, bilan, ...)

- Inciter l'AESH à prendre de la distance pour favoriser l'autonomie de l'élève.

- Définir les modalités d'accompagnement lors des évaluations.

→ Préparer une synthèse commune pour l'Equipe de Suivi de Scolarisation.

MEMO ACCOMPAGNANT

A la signature du contrat :

- Contacter l'école pour se présenter et préciser sa date d'arrivée sur le poste.
- Contacter l'enseignant référent du secteur.
- Le directeur/directrice est le supérieur fonctionnel : lui signaler tout problème lié à la fonction : absences. L'employeur (DSDEN55 ou lycée Poincaré) doit aussi être prévenu en cas d'absence.

A la rentrée ou à la prise de fonction :

→ Consulter les documents suivants le plus rapidement possible (les demander à l'enseignant, à la directrice, à l'enseignant référent)

- la notification MDPH ;
 - le dernier Compte-rendu de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (GEVASco) ;
 - le règlement intérieur de l'école ; respect des règles de bonne conduite (ponctualité, hygiène, présentation, langage, non utilisation du portable lors de l'accompagnement,.....)
 - le projet d'école/de classe ;
- Consulter les outils et les guides proposés par l'enseignant, notamment la **grille autonomie et besoins de l'élève/missions de l'AESH jointe à ce guide.**

Tout au long de l'année

L'enseignant reste le responsable pédagogique de la classe donc de l'élève accompagné. Il est important de maintenir la relation enseignant/élève. Le fonctionnement de la classe et la discipline dans la classe sont sous l'autorité exclusive de l'enseignant. L'AESH ne doit pas intervenir.

→ La communication doit se faire directement entre l'enseignant et la famille. *Cependant, dans certains cas (notamment les troubles du spectre autistique), un échange direct d'informations sur le quotidien de l'enfant est envisageable comme un complément à la relation enseignant/famille.* En ce qui concerne la communication des résultats et progrès scolaires de l'élève, elle revient à l'enseignant.

→ La communication entre l'AESH et l'enseignant est indispensable. S'appuyer sur des outils (cahier d'observation de l'élève, de liaison avec l'enseignant,...)

→ L'AESH est un membre de l'équipe éducative et ne doit donc pas communiquer ses coordonnées personnelles aux parents. Il est également soumis à une obligation de réserve.

Date : Elève : Enseignant : AESH :

GRILLE AUTONOMIE ET BESOINS DE L'ELEVE

AXES A TRAVAILLER POUR L'ENSEIGNANT ET L'AVS/AESH

	POINTS D'OBSERVATION DE L'ELEVE		PEUT FAIRE SEUL	PEUT AVEC AIDE	NE PEUT PAS MEME AVEC AIDE	PROPOSITIONS POUR ACCROITRE L'AUTONOMIE	MISSIONS de l'AESH
1 - VIE QUOTIDIENNE	Déplacements	Dans la classe					
		Dans l'établissement					
		En dehors de l'établissement (sortie scolaire,...)					
	Installation dans la classe	Rentre seul ou avec les autres élèves et s'installe à sa place					
		Gère son matériel personnel					
		Participe au rangement du matériel collectif					
		Se repère dans l'emploi du temps de la classe ; note ses devoirs					
	Repas - Hygiène Soins autorisés	Hygiène personnelle (toilettes, propreté mains, nez,...)					
		S'habille, se déshabille seul					
		Mange seul Soins autorisés (à détailler en fonction des besoins)					
2- ACCES AUX APPRENTISSAGES	Comportement face à la consigne	Se sent concerné par une consigne collective Comprend une consigne simple Comprend une double consigne					

2 – ACCES AUX APPRENTISSAGES

POINTS D'OBSERVATION DE L'ELEVE		PEUT FAIRE SEUL	PEUT AVEC AIDE	NE PEUT PAS MEME AVEC AIDE	PROPOSITIONS POUR ACCROITRE L'AUTONOMIE	MISSIONS de l'AESH
Capacité à réaliser la tâche et à accepter l'erreur Persévérance dans l'activité	Capacité à réaliser la tâche Sait dire qu'il est en difficulté Demande de l'aide à l'enseignant à l'AESH Peut se corriger Persévère dans l'activité A besoin d'aide pour finir					
Capacité à mémoriser	Remobilise ses connaissances					
Communication orale et écrite	S'exprime verbalement Utilise un langage adapté Comprend le langage oral Copie Rédige					
Manipulations Repérage	Utilise du matériel adapté (informatique, pictogrammes,...) Se repère dans l'espace de la feuille,...					
Activités physiques et sportives	Est autonome dans l'activité physique					
Evaluation	Tiers temps Evaluation adaptée Avec lecteur Avec scripteur Reformulation des consignes					

	POINTS D'OBSERVATION DE L'ELEVE		PEUT FAIRE SEUL	PEUT AVEC AIDE	NE PEUT PAS MEME AVEC AIDE	PROPOSITIONS POUR ACCROITRE L'AUTONOMIE	MISSIONS de l'AESH
3 – VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE	Sécurité	Se met en danger ou met les autres en danger Respecte les consignes pour les sorties en groupe					
	Respect des règles de vie	Dans le groupe En relation duelle Dans les temps informels (arrivée, départ, récréation, cantine, garderie,...)					
	Relations sociales	Echange avec les autres élèves Joue avec eux					
	Situations de « crises », prise en compte de la spécificité du handicap	A besoin d'être isolé du groupe (crie, bouscule, tape, insulte...) Se sauve A besoin de temps de pause (activités ludiques ou dérivatives) A besoin de gratifications En cas de situation très compliquée, a besoin que les parents viennent le chercher					
ITEMS COMPLEMENTAIRES							